

<b>Notice explicative</b> <b>Réservation transports scolaires (sous réserve de l'évolution de la situation actuelle)</b>
---

Afin de simplifier la gestion et de vous permettre d'avoir les éléments d'information en temps réel, la réservation des transports se réalise directement via le logiciel extranet école grâce à l'onglet afférent.

Même identifiant, même mot de passe, ce système vous permet de déposer vos demandes de transports, d'avoir un retour sur leur prise en charge par la Ville et de communiquer directement les horaires de réservation des bus auprès du transporteur.

**Rappel :**

Les demandes de transport peuvent concerner des déplacements au sein de la ville de Roubaix ou dans des communes limitrophes. La priorité sera donnée, dans la mesure du possible, au déplacement en transport en commun. Le transport en car grand tourisme est possible pour les classes maternelles et les sites de visite éloignés. Ce choix technique revient, en dernier ressort, au service réussite éducative.

**!/ Au regard de la situation actuelle, il est préférable de favoriser les sorties et projets à proximité, afin de limiter les déplacements en transports en commun.**

Les critères d'attribution sont les suivants:

- l'éloignement géographique de l'école par rapport aux lieux de visite: le déplacement sera financé à condition que le site visité soit à une distance d'au moins 1km200 de l'école. Ce critère géographique pourra être assoupli pour les classes maternelles.
- la validation du projet au titre duquel la demande de transport est sollicitée,
- l'intérêt pédagogique du projet de sortie présenté,
- le nombre de sorties déjà validées (projets, FIPE sortie pédagogique...)

**Deux types de demandes de transport existent aujourd'hui :**

**1- Les transports en lien avec un projet culture et / ou développement durable :**

Ils correspondent aux demandes de transport nécessaires au montage d'un projet déposé auprès du service culture et/ou développement durable via les appels à projets afférents présents sur l'espace ressources enseignants de la Ville.

Ces demandes de transports sont à insérer deux fois :

- dans l'appel à projet thématique (**culture/développement durable**)
- dans la base transports **avant le 15 juillet 2020.**

**Ne seront pris en compte uniquement les demandes de transports inscrites dans les appels à projet et dans la base.**

### **Exception :**

Concernant les projets « longs » au musée La piscine (déposés directement auprès de Mme Tételain en avril) merci de prendre contact avec Mme Virginie Da Costa concernant les besoins en transports dès validation de votre projet (ils seront reportés automatiquement pour vous dans le logiciel extranet).

### **2- Les transports intra / extra muros = sorties ponctuelles :**

Ex : rapprochement des équipements municipaux, parcs, musées...

Ils peuvent correspondre notamment à une sortie culturelle ou environnementale mais n'ayant pas lieu dans le cadre d'un projet déposé auprès des services Ville concernés.

Ces demandes sont à insérer **une seule fois** : **lors de la session de septembre, avant le 30 septembre 2020.**

### **Informations générales :**

La saisie dans l'extranet sera possible uniquement sur ces deux périodes (1<sup>er</sup> juin au 30 septembre), à défaut, les demandes de transports ne pourront pas être instruites.

Les transports débiteront au plus tôt à la rentrée des vacances d'automne.

Suite au passage des projets en commission d'attribution (Ville / Education nationale), le service réussite éducative validera directement sur l'extranet les transports pris en charge, un mail vous avertira de cette actualisation.

#### **- Sorties par tickets Ilévia :**

Les tickets seront directement envoyés dans votre école, avec le récapitulatif des sorties validées.

#### **- Sortie par bus grand tourisme (Deltour) :**

- Le transporteur aura directement accès aux demandes validées par la Ville via l'extranet, il vous suffira de compléter la date et les horaires une fois connus pour assurer la réservation. Cette réservation sera effective uniquement lorsque seront indiqués la date et les horaires de prise en charge.

- Pour les demandes de bus grand tourisme, il est nécessaire de faire une demande de transports par sortie sollicitée (même intitulé de sortie si dans le cadre d'un même projet).

- La durée du transport court de la prise à l'école jusqu'au retour à l'école.

- Les horaires de prise en charge doivent correspondre à l'heure d'arrivée du bus à l'école ainsi qu'à l'heure souhaitée de reprise sur site.

- Pour les demandes de bus grand tourisme intervenant sur la période novembre / décembre, nous vous conseillons d'inscrire les dates de sortie dès la demande de prise en charge.

- Pour les sorties dont les dates ne sont pas encore connues, il conviendra d'indiquer la date souhaitée **au minimum 2 semaines avant la date prévue.**

Toutes vos demandes de transports sont consultables en quelques clics !

**Pour plus de renseignements :**

Service réussite éducative  
Virginie Da Costa  
Coordinatrice administrative des projets des écoles  
primaires  
[vdacosta@ville-roubaix.fr](mailto:vdacosta@ville-roubaix.fr)

03.59.57.31.47

**Demande de transports**

**Juin :**  
transports en lien avec un projet déposé auprès du service culture  
transports en lien avec un projet déposé auprès du service  
développement durable ou une demande d'intervention sur la sécurité  
routière  
= projet sollicité uniquement via les appels à projets présents sur le site

**Septembre :**  
Toutes les autres demandes de transports dites sorties ponctuelles :  
médiathèque, conservatoire, musée (visite ou animation ponctuelle),  
structure de développement durable...